

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D\_2024\_09\_56

Séance du 12 septembre 2024

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 6 septembre 2024.

**ETAIENT PRESENTS** : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

**ABSENTS EXCUSES** : Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Isabelle VAUDRAY

**OBJET :**  
**ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS 2023 :**  
**EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation des rapports 2023, le conseil municipal :

- **ADOpte** les rapports 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne les rapports validés sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le site SISPEA.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,

Emmanuel GINET

